

FICHE INTENDANCE

Ce document est à joindre au dossier d'inscription de votre enfant,

accompagné impérativement d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)

NOM :

Prénom :

Classe

(à la rentrée) : **1- TARIFS ET CHOIX DU FORFAIT**

Les tarifs sont forfaitaires.



Si vous souhaitez changer de régime à la rentrée, vous avez jusqu'au 15 septembre pour adresser votre demande écrite à l'intendance. Aucune modification de forfait ne sera acceptée en cours de trimestre, elle devra être demandée au cours des 15 premiers jours de chaque trimestre.

Veuillez cocher le régime souhaité pour votre enfant :

		janvier/mars	avril/juin	sept/décembre
☐	Demi-pensionnaire 4 jours	155.40 €	114.70 €	203.50 €
☐	Demi-pensionnaire 5 jours	192.40 €	148 €	251.60 €
☐	Interne 2 nuits (lundi et jeudi soir)	287.49 €	205.96 €	373.33 €
☐	Interne 3 nuits (lundi, mardi et jeudi soir)	392.62 €	286.42 €	507.02 €
☐	Internat complet (Internat fermé du vendredi soir au lundi matin, et veille de jours fériés)	450.60 €	354.51 €	592.84 €
☐	Externe	Pour les DP4 : Repas du mercredi à réserver et payer la veille : 4.50 €		

2- REGLEMENT

Les trimestres sont dus en début de période, à réception de la facture. Voici les différents moyens de paiement proposés :

- En souscrivant au prélèvement mensuel



Si vous étiez déjà en prélèvement, celui-ci se poursuit, vous n'avez rien à faire.

Si vous souhaitez y adhérer, vous pouvez remplir le formulaire SEPA ci-joint + RIB

- Par télépaiement, en vous connectant sur Educonnect
- Par virement bancaire, en indiquant le nom de l'élève (compte et référence indiqués sur la facture =

Attention : comptes différents au collège et au lycée)

- Par CB, directement à l'intendance
- **Les chèques ne sont plus acceptés**

3- ACCES AU SELF

Les lycéens peuvent accéder au self grâce à la carte jeune. Elle doit être commandée gratuitement **avant la rentrée** sur le site région www.cartejeune.laregion.fr . Cette carte permet également aux élèves de pouvoir rentrer dans l'établissement. Pour les collégiens, une carte self leur sera délivrée à la rentrée. **En cas de perte, l'élève devra s'acquitter auprès de l'intendance de 5 euros pour en obtenir une nouvelle.**

4- BOURSES NATIONALES

Les familles qui n'étaient pas boursières l'an passé et qui souhaitent faire la demande peuvent :

- Cocher la case « étude automatique du droit à la bourse » et remplir le paragraphe qui apparaît sur la fiche de renseignements du dossier d'inscription.
- Remplir le formulaire en ligne en se connectant au [portail Scolarité -Services](#)
- Demander le dossier papier à l'établissement.

☐

J'atteste sur l'honneur avoir fourni un R.I.B

NOM et Prénom du responsable financier :

Adresse mail où les factures seront adressées :

Date :

Signature :

